

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010  
Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

  
Ludovic LIONS

N° CP-2010-5-4-7

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU le rapport n° 2009-5-5-3 du Conseil Général du 9 décembre 2009 adoptant le règlement financier départemental,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Général le 10 décembre 2009, pour les années 2010 - 2011 - 2012,
- VU la délibération n° 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2010,
- VU la délibération n° 2009-5-4-3 du Conseil Général du 10 décembre 2009 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la délibération n° CP-2009-16-4-2 du 17 décembre 2009 autorisant le Président du Conseil Général à signer la demande de subvention globale relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer la « Convention relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen »,
- ❖ accorde aux organismes d'insertion les subventions suivantes :
  - À la Ville de Mulhouse,
    - 202 400 € pour l'accompagnement social,
    - 68 200 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
  - Au CIAREM,
    - 386 000 € pour l'accompagnement social,
    - 196 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 108 488 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
    - 108 488 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
  - À ESPOIR Colmar,
    - 120 400 € pour l'accompagnement social,
    - 236 400 € pour l'accueil au Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA),
    - 24 000 € pour l'accueil d'urgence,
    - 2 275 € pour des dépenses d'équipement.
  - À Pôle Emploi,
    - 319 279 € pour l'accompagnement dans l'emploi,
    - 319 278 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
  - À SEMAPHORE,
    - 120 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
  - À Espace & Développement,
    - 44 590 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
  - À ALSA,
    - 167 000 € pour l'accompagnement social,
    - 68 388 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
    - 8 000 € pour des dépenses d'équipement.
  - À Contact Plus,
    - 103 386 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 103 385 € FSE pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 80 844 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique,
    - 80 844 € FSE pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
  - À REAGIR,
    - 66 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
    - 32 029 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
  - À la Régie de l'Il,
    - 45 000 € pour l'accueil dans ses entreprises d'insertion.
  - À ALEOS :
    - 20 400 € pour l'accompagnement social.
  - À l'AFPRA :
    - 22 500 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
  - Au CIDFF :
    - 15 000 € pour l'accompagnement social.
  - À l'ACIFE :
    - 42 605 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
  - À l'ARSEA-ICF :
    - 28 608 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
    - 24 140 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
  - À AGIR :
    - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,


- 35 688 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
  - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 17 382 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À APPONA 68 :
  - 55 000 € pour l'accompagnement social.
- Au CISEP :
  - 29 270 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À la Ville de Guebwiller :
  - 10 200 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
  - 50 918 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
  - 26 165 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
  - 38 526 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
  - 220 000 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 161 474 € pour le fonctionnement de l'association.
- À CITE SOLIDAIRE :
  - 10 715 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 4 554 € pour des dépenses d'équipement.
- À la Manne Emploi :
  - 9 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
  - 11 023 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 50 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
  - 13 283 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 10 000 € pour démarrer sa nouvelle activité maraîchage.
- Aux Amazones :
  - 26 501 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ACCES :
  - 150 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
  - 20 400 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À ADESION :
  - 47 131 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion
  - 41 869 € FSE au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À la Manne Centre d'Entraide Alimentaire :
  - 22 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 26 014 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 20 400 € pour l'accueil et l'aide d'urgence,
  - 12 871 € pour des dépenses d'équipement.
- À PAPIVORE :
  - 50 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Icare :
  - 48 721 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 16 000 € pour des dépenses d'équipement.
- À INSEF :
  - 27 625 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Jardins de Wesserling :
  - 8 436 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 33 100 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À LOCACYCLES :
  - 18 583 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Patrimoine et Emploi :
  - 10 137 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 33 997 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À La Passerelle (CCAS Hirsingue) :
  - 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
  - 52 691 € FSE pour l'accueil dans son chantier d'insertion.

- Au RELAIS Est :
  - 38 025 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À IM'SERSON :
  - 39 779 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion,
- À RE-SOURCES :
  - 6 921 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Services à la personne :
  - 2 448 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
  - 44 637 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire Nettoyage :
  - 32 107 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
  - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
  - 25 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À OCITO Propreté & Paysage :
  - 38 502 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
  - 12 980 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
  - 31 000 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'AMAC :
  - 33 667 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À ARCS :
  - 5 123 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DSHA :
  - 37 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À GERMA :
  - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
  - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
  - 25 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
  - 17 927 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À l'URSIEA :
  - 20 400 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa,
  - 60 000 € pour abonder le plan régional de formation des salariés en SIAE.
- À VECTEUR :
  - 40 800 € pour l'accompagnement des travailleurs indépendants.
- À l'OGACA :
  - 27 500 € pour l'accompagnement des travailleurs indépendants,
  - 27 500 € FSE pour l'accompagnement des travailleurs indépendants.
- À ALSACE ACTIVE :
  - 20 400 € pour l'accompagnement des travailleurs indépendants,
  - 15 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À l'ADIE :
  - 20 400 € pour l'accompagnement des travailleurs indépendants.
- À ESCAL :
  - 6 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À Mobilité pour l'emploi :
  - 22 600 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif rSa.
- À SURSO :
  - 30 000 € pour l'accueil d'urgence.

Le total des crédits s'élève à 5 389 817 € et se répartit comme suit :

- 3 913 622 € imputation 0-017-564-6574-3047-010
- 293 300 € imputation 0-017-564-65734-3047-010
- 1 026 504 € imputation 0-017-564-6574-30471-010
- 52 691 € imputation 0-017-564-65734-30471-010
- 43 700 € imputation 0-204-561-2042-3042-010
- 60 000 € imputation 0-65-58-6574-3047-010

❖ approuve et autorise la signature des conventions de partenariat jointes au rapport.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions